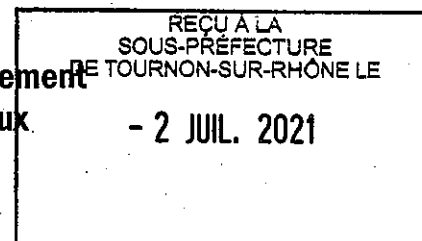


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement  
des Ordures ménagères du Secteur Eyrieux Doux  
« SICTOMSED »**



Délégués	56	En exercice	56	
Présents	9	Pouvoirs	2	Suffrages exprimés 11

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 16 juin 2021, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 29 juin 2021 à la suite de la convocation adressée le 17 juin 2021.

### PRESENTS

BROSSE Karine - COSTE René - COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - DEVIDAL Laurent - FAURE Jean-Paul - JOZY Christian - LADREYT André - MEYER Patrick

### ABSENT REPRESENTE

DEBARD Cécile représentée par René COSTE

LOUIS Michel représenté par CROS Pierre

### ABSENTS non REPRESENTES

ACHARD Nathalie - ALLARD-CHALANCON Josyane - AUFFEUVRE Martin - BARRAS Guillaume - BARRES Christelle - BATAIL Joël - BERRY Frédéric - BESSON Charly - BLACHIER Yvan - BLANC Luc - BONHOMME Laurent - BOUTRON Daniel - BRUN Patrick - CHABAL Bernadette - CHARPENAY Serge - CHAUSSINAND Bruno - CHAUSSINAND Didier - CLAUZIER Alain - CLEMENT Raphaël - CRESTON Philippe - DAL PRA Yvette - DALLARD Jean - François - FAURE Jérôme - FREYDIER Nicolas - GAILHOT Emmanuel - GAUCHIER Max - JALLAT David - MANDON Murielle - MEISSNER Philippe - MERCIER Annie - MICHELAS Jean - MUSTIELES Gilles - NALPAS Robert - RAGONNAUD Evelyne - RIOU Gaëtan - ROUSSET Daniel - ROZE Aurélien - SABY Léandre - SANIEL Gérard - SAUTEL Laurence - SERRE Denis - SUTER Danièle - TORTI Damien - VALLON Jean-Paul - VIAL Elise

### PRESENTS ES-QUALITE

Nicolas DESMARIÉS - Séverine CHABAL

### SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Karine BROSSE, assistée de Mme Séverine CHABAL

Délibération N°17/2021

## PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Considérant que l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 01/01/2012, conformément à l'article 541-15-1 du code de l'environnement modifié par la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010, article 194, V),

Vu le décret N°2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA,

Considérant que le SYTRAD propose dans le cadre du projet de territoire « Uni'D : ensemble faisons de nos déchets une ressource », approuvé par délibération N°033-2019 du 21 février 2019, d'élaborer et de conduire pour le compte de ses adhérents un PLPDMA. Cette action étant inscrite dans le tableau de bord du projet de territoire UNI'D et réalisée par les adhérents du SYTRAD.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- De confier au SYTRAD l'élaboration, la validation et le suivi du PLPDMA
- D'autoriser le SICTOMSED à contribuer à toutes les étapes de ce PLPDMA, notamment la commission consultative d'évaluation et de suivi du PLPDMA
- De valider le fait que le SICTOMSED et le SYTRAD s'engage à porter et animer de manière coordonnée les actions de prévention des déchets prévues dans ce programme
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette opération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

**Le Président du SICTOMSED**  
**Pierre CROS**

